



ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette MAHOUX-MARTEL Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Bernadette MAHOUX-MARTEL et Pierre-Emmanuel BOYER, Notaires associés" titulaire d'un Office Notarial à BRAM (Aude), 71, avenue Ernest Léotard, le 28 août 2023 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 31500000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du Romarin Clos des Chanterelles, identifiée au SIREN sous le numéro 351 338 660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Hicham **KAROUACH**, Peintre en bâtiment, demeurant à LIMOUX (11300) 21 rue du Stade.

Né à AÏT BOUYAHIA, (MAROC) le 3 octobre 1979.

Divorcé de Madame Saïda **DRISSI**, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de CARCASSONNE (11000), le 19 juin 2018, et non remarié.

Quotités vendues :

La société dénommée SAS HECTARE vend la pleine propriété.

Quotités acquises :

Monsieur Hicham KAROUACH acquiert la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente.

Identification des biens

Désignation

A VILLESEQUELANDE (AUDE) 11170 18 Rue des Etudes,
Une parcelle de terrain à bâtir .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	1721	CHEMIN DE L'ECLUSE	00 ha 04 a 00 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé.

Lotissement

Le **BIEN** forme le lot numéro 11 du lotissement dénommé "LE MOULIN DE GRANELLE".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de VILLESEQUELANDE en date du 1er décembre 2021, portant le numéro PA01143721D0001.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La vente est conclue moyennant le prix principal de QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (49 900,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à SEPT MILLE TROIS CENT SIX EUROS (7 306,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (42 594,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A BRAM (Aude)
LE 28 AOÛT 2023

**Maître Bernadette MAHOUX-
MARTEL**

Fait à BRAM
Le 28 août 2023

